L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI 23 OCTOBRE 1879.

PROGRAMME DE LA Convention Démocratique ADOPTÉ A BATON-ROUGE Le 8 Octobre 1879.

Voici le texte du Programme adopté par la Convention Démocratique à Bâton Rouge:

Résolu, Ainsi qu'il a été précédemment déclaré que le nom même de Parti Démocrate en Louisiane signifie pouvoir pour tout le peuple de l'Etat sans distinction, et que ce terme même est employé pour exprimer notre détermination d'assurer à chaque citoyen de l'Etat l'égalité des droits qui lui sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, par les amendements qui y ont été ajoutés et par les lois faites en conséquence, ainsi que d'apporter la réforme dans tous les départements du gouvernement d'Etat.

Résolu, Que le Parti Démocrate de la Louisiane n'a d'autre objet en vue que de conserver dans son intégrité pour la génération actuelle et pour la postérité le gouvernement national suivant l'esprit de ses fondateurs; de protéger et de sauvegarder les droits des Etats, tels qu'ils ont été définis par la constitution et les décisions des cours de [illegible] et faire progresser l'[illegible] populaire; d'établir la subordination du pouvoir militaire à l'autorité civile; de protéger la pureté des élections et d'encourager et développer les ressources matérielles de notre peuple.

Résolu, Que les améliorations du Mississipi, la construction de levées sur ses rives de façon à procurer la facilité et la sureté au commerce et un chenal à la navigation, aussi bien que pour protéger la vallée contre les inondations, et le maintien de l'ouverture des bouches du fleuve, sont des travaux d'un caractère national, évidemment autorisés par une juste interprétation de l'article 1, section 8 de la Constitution des Etats-Unis qui confère au Congrès le pouvoir de régler le commerce.

Résolu, Que nous sollicitons instamment l'union et la co-opération de tous les citoyens de la Louisiane [illegible] l'adoption de la nouvelle Constitution présentée à leur approbation, et de prouver par un fort et puissant vote populaire que le peuple de cet Etat a bien réellement exercé son pouvoir légitime d'ordonner et d'établir pour lui une loi organique de gouvernement, et afin d'en finir à jamais avec la constitution de 1868 triste reste d'un passé odieux et du despotisme militaire.

Résolu, Que le compte du vote électoral de la Louisiane en faveur de Rutherford B. Hayes comme Président des Etats-Unis et de Wm. A. Wheeler comme Vice-Président, a été une fraude notoire exercée aux dépens des droits populaires, fruit d'odieuses machinations, de trames et de conspirations ourdies par l'odieuse ex-administration radicale d'Etat, par ses suppôts et ses fauteurs ici et ailleurs; et que le Parti Démocrate, en appelant aux preuves des faits tels qu'ils sont aujourd'hui officiellement établis, traduit devant le tribunal de l'opinion publique les auteurs de ce grand crime contre la liberté et la constitution, pour être justement flétris par leurs concitoyens.

Résolu, Que les Démocrates du Sénat et de la Chambre des Représentants des Etats-Unis ont droit à la reconnaissance du pays pour le zèle, la fidélité et le courage déployés par eux, en assurant l'adoption des lois qui bannissent des polls l'intervention militaire et consacrent l'impartialité des jurys dans les cours fédérales.

Résolu, Que les droits, les libertés, les intérêts et l'honneur de la Louisiane exigent que le sénateur légitimement élu par le Congrès, Henry M. Spofford, soit enfin reconnu et dûment admis à siéger.

Résolu, Que Francis T. Nicholls, actuellement gouverneur de la Louisiane, a droit à la reconnaissance de ses concitoyens pour son patriotisme, pour ses services publics, pour son dévouement à la Louisiane, et le succès avec lequel il a su reconquérir ses libertés.

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON, Pittsburg, Anthracite, Cannel. Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA, Marchands de Charbon. No 1 1/4 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.
14 sept—3m MJD

CHARBON! CHARBON!
W. G. COYLE & CO.
COAL. Le meilleur charbon de Pittsburg, le Cannel de la Virginie et le charbon [illegible] livrés dans toutes les parties de la ville aux plus bas prix du marché.
BUREAU: 33 CARONDELET.
26 oct—7f.

CHARBON! CHARBON! en gros et au détail.
COAL. Les propriétaires d'habitations,—ceux qui habitent la côte supérieure de Baton-Rouge, et ceux qui habitent la côte inférieure de la Nouvelle-Orléans et qui ont besoin de Bon Charbon Pittsburg en trouveront en vente par cargaison et en quantités moindres, chez W. G. COYLE & Cie., 33 rue Carondelet.
14oct—1m

AVIS SPÉCIAL.
Charbon! Charbon! Charbon!
COAL. Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, en gros ou en [illegible] dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard.	Pittsburg.
10 à 100 barils	60c.	[illegible]
100 à 500 barils	60c.	[illegible]
500 et au-dessus	55c.	60c.

W. S. CAMPBELL, Agent, 29 rue Carondelet.
12 sept—

BUREAU DE W. S. CAMPBELL, Agent, 29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ST. BERNARD PITTSBURG COAL ANTHRACITE CANNEL
EN GROS ET AU DÉTAIL. FOURNI AUX bateaux à vapeur et aux familles.
Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard [illegible] O'Neil & Cie. 10 sept—

CHARBON. CHARBON.
Hy. J. Montagnet, Marchand de charbon PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.
COAL. COMMANDES des Habitations, Fabriques, [illegible]. Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal. Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.
31 août—

E. ROMES, Marchand de Bois [illegible]
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE [illegible] GRAND ÉVÉNEMENT DRAMATIQUE [illegible] L'éminent acteur JOHN A. STEVENS, [illegible] UNKNOWN, Secondé par la charmante jeune artiste Mlle LOTTA CHURCH, [illegible] mise en scène, et superbes décorations, musique exquise, charmants tableaux [illegible].
DIMANCHE, 2 novembre—McKee Rankin's DANITES.

GRAND ASSAUT D'ARMES [illegible] GUSTAVE ROSIERE, SALLE DE LA PARFAITE-UNION, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, Dimanche, 9 novembre 1879, à midi et demi. [illegible]

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE, 130 --- Esplanade --- 130 Près Remparts.
21mai—1an D Me J

JAS S. KNAPP, D.D.S. Est de retour et continue à exercer sa profession de dentiste dans toutes ses branches au même local qu'il a occupé nombre d'années. Rue Bourbon No 15.
28 oct—3m

C. E. KELLS & M. VIET CHIRURGIENS-DENTISTES [illegible] immédiatement [illegible] de la rue du Canal. [illegible] le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

INSTITUTIONS.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & [illegible] INSTITUTE. [illegible] Esplanade [illegible]
L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
30 août—1 an

LE PREMIER EN CAMPAGNE Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.
GODCHAUX, 81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83
Le Vétéran Drapier digne de confiance FERA LE 10 SEPTEMBRE 1879, UN ÉTALAGE comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de Vêtements, Articles de Lingerie et Chapeaux, qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.
N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.
On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

G. PITARD & BRO., IMPORTATEURS et MARCHANDS —DE— Quincaillerie, Grilles, Peintures, Huiles, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre, Crins, Vitres, Papier de Tenture, etc. 207 RUE DU CANAL. Entre les rues Remparts et Bourgogne.
12oct—

BUREAU DE PRETS. **OTTO SCHWANER** 17.......RUE BARONNE.......17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD.

ANT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons Négociants-Commissionnaires, No 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Dr. J. B. PEREZ, Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES, et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ou aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Les RESSERREMENTS guéris par un simple mécanisme, sans peine. Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans.
16 sept—1 an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest. Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville.
8 oct 79—1 an N'le Orléans

BODLEY BROTHERS ONT l'assortiment le plus complet de wagons à [illegible] charrettes [illegible]
Dépôt 15 et 20 rue Union.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 26 octobre 1879.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.
[illegible]

LISTE DES NAVIRES.
[illegible]

SPECTACLES BALS, &c.

GRAND OPERA HOUSE, [illegible] rue Canal [illegible] OUVERTURE DE LA SAISON DIMANCHE SOIR, 2 NOVEMBRE [illegible] OUR BOARDING HOUSE, [illegible] Leonard Grover, avec une magnifique troupe.
Les sièges peuvent être retenus à partir de jeudi 30 octobre.

THEATRE ST-CHARLES. POUR UNE SEMAINE, Commençant dimanche, 26 octobre, Tous les soirs, [illegible] le mercredi et le samedi. Une révolution dans le genre [illegible]. Les vieilles formes [illegible]. Introductions de nouveautés. Ménestrels, [illegible] de couleur [illegible] de Haverly. La plus grande troupe de minstrels nègres qu'on ait jamais vue. 20 artistes, 10 End men, 6 banjoistes, 6 chanteurs et 6 danseurs. "Le quartette de Bootblacks," "Les Conscrits Spectateurs," "Le Jubilé Gilmore contre les Gardes de Mulligan," "Le Barnyard Revel," "L'orchestre des 6 banjos," "Les grands Bateaux," "Les Flat-boat Frolic." Le bureau de location sera ouvert le 26.
22 oct—

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery **H. F. STURCKEN,** 20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS. Entre Conti et St-Louis.
4 fév—1an—D.M.J.

MATELAS Prix Extraordinairement Réduits chez **DONAHOE** Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés. 44......RUE DE CHARTRES......44 Près Douane. Venez les voir. J. J. DONAHOE.
1er mars au 12 nov—DMaJe

F. REMY. Marchand de Meubles [illegible] Près St-Louis. A TOUJOURS en magasin, un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, Qu'il vend aux prix les plus réduits. Réparation de meubles. Il s'occupe aussi de déménagements.

URSIN DELLANDE, FABRIQUE DE CIGARES, 434....RUE ST-CLAUDE....434 Entre St-Antoine et Bagatelle. Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de [illegible] à $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1an—D.M.J.

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs. BI-SULFITE DE CHAUX de **BONNABEL.** 1851.........1879
L'unique agent anti-septique parfait, purifiant et décolorant pour le jus de canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre d'un grain fin et ferme et peu de mélasse. Vingt-huit ans de succès complet prouve sa supériorité. Prix réduit à 3½c la livre. H. BONNABEL, RUE NORTH PETERS 37,
16 oct—3m Entre les rues Douane et Bienville.

PAPIER PEINT. Réparations d'ameublement. **P. BOSSONNEY,** 98 & 100 RUE DE CHARTRES. Ancienne maison H. HASSET. ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papiers peints, et Décors en tous genres, [illegible] prix à défier toute concurrence. Il se charge spécialement de remettre à neuf et dans le meilleur style les ameublements de chambre, meubles de salon, sommiers élastiques, matelas, enfin tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison.
21 sept—3m

NOUVELLES INVENTIONS
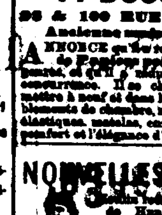
[illegible] blutoire à farine perfectionné de Hunter. [illegible] JAMES H. REYNOLDS, Rue Baronne 20.
FOURS. Les fours de cuisine de Robert E. Lee, [illegible]
FLAMBEAUX [illegible]
CLOCHES ELECTRIQUES [illegible]
JAMES H. REYNOLDS 20......Rue Baronne......20 Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—79—1 an NLLE-ORLEANS, LNE

Pension privée. MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. [illegible] Royale, au-dessus [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$212,774 20	
Risques maritimes	13,956 32	
Risques de rivière	12,701 75	
Total des primes		$254,431 37
Moins primes non acquises		111,265 00
Primes nettes 31 mai 1879		$143,172 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,006 66	
Sur risques maritimes	30,264 39	
Sur risques de rivière	5,382 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,665 11	
Réassurances et primes remboursées	17,680 61—	126,000 00
		$136,900 42
Réserves pour pertes non ajustées		22,000 00
Profits		$114,900 42

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$200,170 35
Bons de ville et bons hypothécaires	13,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	136,561 55
Billets garantis, par hypothèque ou nantissement	192,902 35
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de collection	35,030 21
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	[illegible]
	$712,287 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs: [illegible], PAUL FOURCHY, E. J. [illegible], [illegible] LALLANDE, EDWARD TOBY, E. PARDO, W. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX, [illegible]
10 juin—

OFFICIEL.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans. RUE DU CANAL 124. Nouvelle Orléans 16 oct. 1879.

DES propositions cachetées pour l'achat de [illegible] bons de cette compagnie [illegible] mille piastres, seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, 25 novembre 1879 à midi. Aucune offre au-dessous du pair ne sera reçue, la compagnie se réservant le droit de rejeter toutes les offres ou partie des offres.
Les bons sont de la dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portant intérêt [illegible] payable [illegible] à la Nouvelle Orléans et à New York, à l'option du porteur de bons, et sont garantis par première hypothèque sur les franchises, les biens fonciers et toutes les autres propriétés de la compagnie.
Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
18 oct—18 au 25 nov.

AVIS AUX VOTANTS.
ETAT DE LA LOUISIANE. Enregistreur des votants, paroisse d'Orléans. [Bureau, maison d'Etat, rue Royale, au rez-de-chaussée]. Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la salle St-Patrick, rue du Camp, devant la place Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ne sont pas déjà enregistrés en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'assurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicata d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux avant de demander des duplicata.
Le bureau sera ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.
CHAS CAVANAC, Enregistreur des votants, Paroisse d'Orléans.
25 sep—au 25nov

MASS MEETINGS —DU— Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur, Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, R. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, R. C. Richardson, J. C. Moncure, T. B. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Romeo, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkes, Lingham, P. E. Théard, Hon. J. H. Acklen, Hon. E. W. Robertson, Hon. J. B. Elam.

Les assemblées auront lieu comme suit:
Le Jeudi, 30 Octobre—Lac Providence.
Le Vendredi, 31 Octobre—Delta.
Le Samedi, 1er Novembre—Monroe.
Le Lundi, 3 Novembre—Bastrop.
Le Mercredi, 5 Novembre—Farmersville.
Le Jeudi, 6 Novembre—Vienne.
Le Vendredi, 7 Novembre—Arcadia.
Le Samedi, 8 Novembre—Homer.
Le Lundi, 10 Novembre—Minden.
Le Mardi, 11 Novembre—Bellevue.
Le Mercredi, 12 Novembre—Shreveport.
Le Vendredi, 14 Novembre—Mansfield.
Le Vendredi, 14 Novembre—Coushatta.
Le Samedi, 15 Novembre—Pleasant Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le mercredi, 19 novembre—Colfax.
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandrie.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Mardi, 25 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Ibérie.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodeaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mercredi, 5 novembre—Columbia.
Le Jeudi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Bayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe-à-la-Hache.
Le Lundi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.

ALBERT VOORHIES, Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat en Louisiane.
C. M. THOMPSON, Secrétaire.
15 oct—

PROCLAMATION.

DEPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a déclaré qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires préposés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion [illegible] dans la boîte un bulletin [illegible] "For the Constitution," ou "Against the Constitution" [illegible].

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans.

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs [illegible] de la manière suivante dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.
Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.
Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.
Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.
Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.
Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.
Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.
Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.
Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.
Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.
Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.
Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.
Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.
Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Baton Rouge, un sénateur.
Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.
Le seizième district, composé de la paroisse Est-Baton-Rouge, un sénateur.
Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany, un sénateur.
Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.
Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.
Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.
Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.
Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.
Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.
Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.
Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.
Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.
Dans la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.
Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.
Troisième district représentatif, troisième ward, [illegible] représentants.
Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.
Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.
Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.
Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.
Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.
Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.
Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.
Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.
Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.
Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.
Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.
Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.
La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Baton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, deux représentants.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse Ste Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour la durée de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses De Soto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St. Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un enregistreur des aliénations, un enregistreur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre ans par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou faire imprimer sur son bulletin, ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt," dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt," l'ordonnance et l'article de la dite constitution [illegible] seront considérés comme faisant partie de la constitution soumise au peuple, et [illegible]; dans le cas où la majorité des bulletins déposés portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation [illegible] MARDI, 2 DÉCEMBRE, A. D. 1879, [illegible] de 6 heures du matin à [illegible] heures du soir [illegible] l'acceptation ou le rejet de la Constitution [illegible] pour l'élection des officiers [illegible] de la paroisse d'Orléans [illegible].

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil-huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR ARROYO, Assistant-Secrétaire d'Etat.
30 août—1 sam. au 2 déc.

FRITZ JAHNCKE, 208 et 210... DELORD... 208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de SCHILLINGER PATENT PAVEMENT, Marchand de pierres allemandes, de Carbonates, North River Flagstones et de ciment de Portland. Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
[illegible]—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé $500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 58 rue du Camp. Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les— Risques de feu	$312,482 66		
Risques de rivière	85,373 30		
Risques maritimes	49,841 90		$447,697 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	$552,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 66		
Primes remboursées	19,457 20		114,196 20
Primes nettes			$438,182 56
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 28		
Risques de rivière	37,307 96		
Risques maritimes	15,290 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	38,328 00	$146,680 77	
Ajoutez: Réassurance	25,045 26		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,000 00		
Board of Underwriters	6,566 30		
Dépenses	34,453 91		
Fonds de réserve		24,669 30	
Dividende sur le capital	49,566 20	16,000 00	
Moins escompte et intérêt	24,204 20		
		$25,366 90	$366,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$337,074 82
Prêts sur hypothèques	12,800 00
Prêts sur nantissements	60,565 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	2,000 00
Primes en voie de collection	82,081 83
Argent en caisse	171,494 53
Total de l'actif	$691,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
R. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, prélevées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.
E. J. Hart, Henry Renshaw, S. Bisson?, A. Baldwin, Chas. Kennedy, W. B. Seymour, Jno. G. Gaines, James A. Flower, J. Wels, S. V. Taylor, J. C. Morris, James I. Day, Isaac? C. Levy, [illegible], D. A. Chaffraix, J. L. Harris, Scott McGehee, D. Fatjo, T. L. Airey, R. B. Craig, Sam'l L. Boyd, Jno. S. Graves, J. A. Blaffer?, H. Newman.
3 fév—au 31 déc.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA— A la Nouvelle-Orléans, Lne, LE MARDI, 11 Novembre 1879, LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2. CLASSE L.

GROS LOT: $30,000.
1857 LOTS! —LE TOUT S'ÉLEVANT A— $110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, DANS LA MATINÉE DU MARDI, 11 Novembre 1879. —A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de....	10,000,	10,000
1 Lot de....	5,000,	5,000
2 Lots de....	2,500,	5,000
5 Lots de....	1,000,	5,000
20 Lots de....	500,	10,000
100 Lots de....	100,	10,000
200 Lots de....	50,	10,000
500 Lots de....	20,	10,000
1,000 Lots de....	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets voisins du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets voisins du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets voisins du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots s'élevant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE. S'adresser à M. A. DAUPHIN, Lock Box 692 New Orleans P. O.
Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, [illegible].
[illegible] qu'au Grand Tirage de 89 du Mardi, 11 Novembre 1879.
TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans toutes les [illegible] villes et villages [illegible]. D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN, P. O. Box 692, Nouvelle-Orléans, Lne.
Toute lettre sans réponse [illegible]

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN, —AVEC UNE— ÉDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI MATIN —ET— Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS: No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro .... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion $1 50
Chaque insertion subséquente 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie, tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS: 73....CHARTRES....73.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

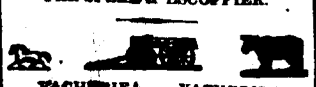

VACHERIE! VACHERIE!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale. JEUDI le 30 octobre, à 11 heures, il sera vendu rue Soniat, près de la rue St-Denis, SANS LIMITE NI RÉSERVE.
19 Belles Vaches laitières avec leurs veaux et sur le point de vêler.
1 Taureau.
2 Charrettes à lait avec harnais, etc.
1 magnifique Cheval, Bidons, et autres ustensiles, etc.
La clientèle, environ six piastres par jour, sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Comptant sur adjudication.
26 oct—

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.
Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.
Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.
Succession de veuve Charles Roche.
Chas. D. Lallande, vs. Gustave Lallande et als.
Procès en partage No. 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, le 8 novembre 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos. 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No. 42. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alonzo Morphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 19 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantis par hypothèque sur la propriété vendue; les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
4 oct—4,11,18,25 et 1 et 8 nov.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri), Aneuille Ovide, Abadie (François Germain), Arreuy (Charles), Blanchard (Auguste), Bourdel (Pierre Omer), Bonnisson (Jean), Bouvard, née Lair (Henriette), Binet (Alfred), Berthe (Jean et Basile), Bonnemaison (François), Bernoudy (Jean Noël), Bon (Vve Casimir), Bied (Mme Louis-Maria), Capy (les époux), [illegible] (les époux), Chanesacq (Pierre), Casper (Andréa), Chappuis (Jules et Auguste), Corus (Gabriel), Charlet (Armand), Coste (les époux), Combes (Baptiste), Combes (Jules), Dubois (Elodie), Duccamp (Jean), Dufourcq (Jean), Damartini (Eve), Dutot (Edouard), Dubet (Jean-Baptiste), Davarede (Jean), Doléa (Pierre Sylvain), Durean (Antoine Ferdinand), Duplan (Pierre), Domergue (Jean Bernardin), Delacroix (Paul), Dastellon (Vve), Dumas (Alcé Pierre), Escjot (Françoise), Engelbeck (Gustave), Fabre (Louis), Fourcade (Antoine), Fontan (François Ledavic), Favre Petit Mermet (François), Guyonvarch (Jean Pierre François), Gonaux (Jean Julien), Green (Charles), Godefroy (Louis), Gardey (Joseph), Gagnière (Antoine), Gros de Perrodil, Hamant (Joseph), Jahier (Prosper Auguste), Jaubert (Fortuné), Jarriat (Vve de Jacques), Kaiser (Mme Henri), Ladonne (Mme), Lobet (Jean), Laborde (Anna), Legrand (Jules), Lebrun (père et fils), Lesnelin (Alfred), Lätz (Jacob), Lemaire (Marie Jean Pierre), Longuedosse (Bernard), Lacampe (Gabriel), Larroux (Jean), Lestrade (George), Lasché (Mme), Maurains (Louis), Meunier (J. T.), Mâge (Melchior), Meynet (Jean), Merot (Edouard), Majean (Marcel), Mornas (Pierre), Moreaux (Jules), Paillet (Vve Alfred), Perche, Passemant, Poujade (Henri), Pons (Théophile), Pasteur (Henri), Pyrès (Guillaume), Périssé (Vincent Sylvain), Poisson (Ernest), Renaud (Julien), Rousseau (P. A.), Reindagnier (Jean Baptiste), Remday (Louis), Répolat (Jean Antoine), Schaloy (Augustin), Simon (Françoise), Sempéné (Charles), Savignol (Paul), Servin (Aimé), Schoeller (Miliane), Seemes (Frederick), The Southern Bank, Tirvellet (fils), de Villeneuve (Rodolphe), Villeneuve (Auguste), Vitte (François), Veuillet (Louis), Vinsonneau (Ferdinand), Verges (Cyrille), Wack (Mme).

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, le 18 septembre 1879.
Le Consul de France, VICOMTE PAUL D'ABZAC.
18sept—

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805.......ETABLIE EN.......1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes.		$356,058 76
Moins Primes sur risques non expirées	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 98—	123,598 56
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 08
		$268,702 28
A déduire: Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, allocations de charité et cancellations	56,806 31—	162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire: Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
En plus, fonds de réserve	56,259 42	106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Dû par des agents	1,842 23
Propriétés foncières	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,877 05
Bons des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works	227,272 07
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	8,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.
TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO., Coin Camp et Canal. Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.
A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant droit.

DIRECTEURS.
C. T. DUGAZON, CHS. LAFITTE, CHS. E. SCHMIDT, CHS. J. LEEDS, D. FATJO, A. SCHREIBER, H. GALLY, W. A. BELL, ANT. CARRIÈRE, JULES ALDIGÉ, PIERRE POUTZ, JULES TUYES.
17 jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

MEUBLES! MEUBLES!! Vente pour cause de départ.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—JEUDI, 30 octobre 1879, à 11 heures du matin, il sera vendu à sa salle d'encan, No 91 rue Royale, entre St-Louis et Conti, un assortiment de meubles, comprenant, en partie, Bureaux, Armoires, Lits, Lavabos, Berceuses, Chaises à Bras, Chaises. Aussi, un Piano Pleyel, une Pierre à filtrer, Jarres, un Fourneau de cuisine, Peintures à l'huile, Comptoirs, Machine à coudre, Matelas, etc., etc.
Conditions—Comptant sur livraison.
29oct—2t

PAR C. E. GIRARDEY.

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 170 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, admirablement située comme résidence centrale ou pour un homme de profession.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 8 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan—
Cette vaste résidence en briques à deux étages avec mansarde, centralement située, désignée par le No 170 de la rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne. Elle contient un grand corridor, deux salons, salle à manger, cuisine et autres appartements au premier étage; corridor, trois grands appartements, en outre trois chambres sur la galerie au second étage et plusieurs aux mansardes—un balcon en fer au devant, gaz, cour, water works, cour pavée et le droit de passage d'une allée s'ouvrant sur la rue Bourgogne attenant à cette propriété et à celle qui la touche. Le lot mesure 28 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane, sur 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elle est convenable comme résidence centrale ou pour un homme de profession. Elle est louée à raison de $50 par mois, sans bail.
Conditions—Un tiers comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente par devant A. De Armas, aux frais des acquéreurs.
25oct—25,26,nov 1 à la vente.

ASSURANCES.

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$185,168 65	
Marine premiums	24,051 22	
River premiums	68,324 25	$258,543 52
Net earned premiums	$224,143 52	
Less reinsurance	$13,716 40	
Less return premiums	5,626 57	19,342 97
		204,800 55
LOSSES.		
Fire losses	$36,088 94	
Marine losses	9,327 36	
River losses	28,576 05	
	$73,992 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc.	36,442 66	110,395 01
Net profits		$94,405 54

The company have the following assets:

Bills receivable	$31,461 83	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	$61,636 83
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	
		101,073 66
Real estate		109,006 09
City bonds, bank and other stock		94,632 56
Premiums in course of collection		25,697 92
Suspense account and stock fractions		14,156 02
		$406,207 59

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.
Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy, Adam Thomson, Victor Meyer, Edw'd J. Gay, Simon Forchheimer, R. B. Post, Jno. K. King, Joseph W. Stone, Alfred Moulton, Edward Nalle, Paul E. Mortimer, W. B. Conger, Reuben G. Bush, Sam'l B. Newman, John Phelps, Henry Abraham, Joseph Bowling, Simon Hernsheim, Jos. B. Wolfe, Edw'd Pilsbury, Fred'k Camerden, George Martin, L. C. Jurey, Geo. W. Sentell, Jno. V. Moore, Henry M. Preston, John M. Parker.
May 21—

Annual statement of the New Orleans Insurance Company, UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805....ESTABLISHED IN....1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct— Premiums on risks not terminated	$92,675 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 98—	123,598 56
Net earned premiums		$232,460 20
Interest on investments		36,242 08
		$268,702 28
Deduct— Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31—	162,442 86
Net profit		$106,259 42
Deduct— Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of December, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,842 23
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,877 05
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 07
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 43
Dividends unclaimed	8,520 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this fifteenth day of January, 1879.
TH. BUISSON, Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO., Corner Camp and Canal Streets, New Orleans, January 13, 1879.
At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.
C. T. DUGAZON, CHS. LAFITTE, CHS. E. SCHMIDT, CHS. J. LEEDS, D. FATJO, A. SCHREIBER, H. GALLY, W. A. BELL, ANT. CARRIÈRE, JULES ALDIGÉ, PIERRE POUTZ, JULES TUYES.
17 jan—

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commune street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.